

Dédicace de *Les Pêcheurs illustres*

Auteur : Marcassus, Pierre de (1584-1664)

[Voir la transcription de cet item](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Mots clés

[jugement](#)

Informations éditoriales

Titre complet de la pièce*Les Pêcheurs illustres*

Auteur de la pièceMarcassus, Pierre de (1584-1664)

Date1648

Lieu d'éditionParis

ÉditeurGuillaume Sassier

LangueFrançais

Source[Gallica](#)

Analyse

Type de paratexteDédicace

Genre de la pièceTragi-comédie

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Informations sur la notice

Edition numériqueVéronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeurs

- Lochert, Véronique (Responsable du projet)
- Saignol, Côme (Chargé d'édition de corpus numérique)

Mentions légalesFiche : Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Marcassus, Pierre de (1584-1664) Dédicace de *Les Pêcheurs illustres* 1648.

Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Spectatrix/items/show/1156>

Copier

Notice créée par [Véronique Lochert](#) Notice créée le 15/06/2021 Dernière modification le 03/12/2025



A

M A D A M E LA BARONE D'ORMEILLES.



A D A M E.

*Qvox que l'applaudissement du
Theatre fasse d'ordinaire le merite
des ouvrages que ses admirateurs ne
considerent que par luy, ces PESCHEVRS ILLUS-
TRES n'apprehendent point de paroistre au jour: puis
que vous les en avez estimé dignes. La parfaite conois-
sance que nous avons de toutes les choses que nos sens pre-
sentent à nostre imagination ne nous vient que par le
moyen de ce que nous avons en nous de semblable à elles.
Un contraire ne sçauroit juger de son contraire: du moins
quand son contraire est plus noble que luy, ou que la pre-*

* ij

sance de lvn presupose l'absence de l'autre. Si vous avez remarqué en eux des beautés des graces & des vertus, qui se rencontrent rarement en d'autres, ils en ont l'obligation à celles qui sont en vous : & s'ils plaisent à celuy qui leur a donné l'estre ; c'est parce que rien de tout ce qui vous plaist ne doit deplaire à personne. Comme les jugemens que vous faittes sont esloignés de toute passion, & comme ils procedent des principes dont les grandes ames tirent leurs plus nobles & plus esclattantes lumieres, rien ne me les scauroit rendre suspects que l'envie, & c'est ce que ie n'apprenday jamais. Je ne puis & ne dois donc m'empescher de me flatter de l'heureux succez de mon attante : & bien que les productions de l'esprit ayent des destins aussi capricieux que le reste des choses humaines, ie croirois estre ennemy de mon bien si ie me deffiois de ma gloire, puis que vostre approbation me l'a promise, & que l'autorité d'une personne clair-voyante m'est plus considerable, que celle de tous les aveugles du monde. Cent fols ne valent pas vn sage, ny cent ignorans vn intelligent. Quoy que la verité souffre, elle demeure touſtours ce qu'elle est. Au pis aller le temps qui est le souuerain arbitre des differants & des doutes fera voir si j'ay eu raison de defferer à vos sentimens, & si en cette occasion comme en toute autre il ne m'est pas aussi auantageux de vous auoir crue, que de preten-
dre à l'honneur d'estre

M A D A M E,

Vostre tres-humble & tres obeissant serviteur
DE MAR CASSVS.